

REGION HAUTS-DE-FRANCE

SESSION 2026-2027

DOSSIER PROFESSIONNEL

Candidat relevant de l'article 9 de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au
diplôme d'Etat Infirmier

INSCRIPTION EN FORMATION INFIRMIER

Adresse postale

Institut des Formations en Santé de l'Hôpital Alexandra LEPÈVE- Centre Hospitalier de Dunkerque
Impasse Floréal - CS 76367 - 59385 DUNKERQUE Cedex 1 Tél. : 03 28 28 56 80 - Fax : 03 28 28 59 07

Mail : ifs@ch-dunkerque.fr - Site internet : www.ch-dunkerque.fr/ifs/

Nous contacter

Téléphone : 03 28 28 56 80 - Fax : 03 28 28 59 07

Mail : ifs@ch-dunkerque.fr

Site Internet : www.ch-dunkerque.fr/ifs

Référent handicap : Mme Ludivine BRYGO

I- MODALITÉS DE PRESENTATION AU JURY DU DIPLÔME D'ETAT D'INFIRMIER

Modalités de présentation au jury du Diplôme d'Etat d'Infirmier(ère) pour les personnes titulaires d'une autorisation permettant l'exercice de la profession de médecin ou de maïeuticien en France ou à l'étranger et les personnes titulaires du diplôme de formation approfondie en sciences médicales.

(Arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au Diplôme d'Etat d'infirmier)

« Art.9 - Les personnes titulaires d'une autorisation permettant l'exercice de la profession de médecin ou de maïeuticien en France ou à l'étranger et les personnes titulaires du diplôme de formation approfondie en sciences médicales sont autorisées à se présenter directement au jury du Diplôme d'Etat d'Infirmier, lorsqu'ils remplissent les conditions suivantes :

1° Avoir validé les unités d'enseignement UE 3.1. S1 et UE 3.1. S2 « Raisonnement et démarche clinique infirmière » dans les conditions prévues par le référentiel de formation annexé au présent Arrêté.

2° Avoir réalisé deux stages à temps complet de soins infirmiers d'une durée totale de quinze semaines permettant la validation de l'acquisition des compétences 1, 2, 4 et 9 définies à l'annexe II du présent Arrêté. Par dérogation, les personnes titulaires d'une autorisation permettant l'exercice de la profession de maïeuticien en France ou à l'étranger doivent avoir réalisé un stage d'une durée de cinq semaines permettant la validation de l'acquisition des compétences 1 et 4 définies à l'annexe II du présent Arrêté.

Les modalités des stages sont fixées par le Directeur de l'établissement après décision de la Section Compétente pour le Traitement Pédagogique des Situations Individuelles des Etudiants.

3° Avoir réalisé et validé un travail écrit et personnel de 15 à 20 pages, soit 50 000 signes environ, centré sur une problématique propre à la profession d'infirmier ».

II. CALENDRIER

Inscription	A partir du 5 Janvier 2026
Clôture de réception des dossiers	20 Avril 2026 (cachet de la poste faisant foi)
Test de positionnement	Courant Juin 2026
Début de la formation	Septembre 2026

L'ouverture de la session de formation pourra se faire pour un nombre de candidats compris entre 3 et 6.

III- CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Art. 10. - Les personnes relevant des dispositions de l'article 9 déposent auprès de l'établissement de formation leur demande de présentation du Diplôme comprenant les pièces suivantes :

- 1° La copie d'une pièce d'identité, en cours de validité ;
- 2° La copie de(s) Diplôme(s) originaux détenu(s) et autorisation(s) d'exercice concernée(s) ;
- 3° Un curriculum vitae ;
- 4° Une lettre de motivation ;

Les pièces suivantes doivent également être jointes :

- 5° Une attestation de niveau de langue B2 française ;
- 6° La traduction des Diplômes et autorisations d'exercice si ceux-ci ne sont pas rédigés en langue française ;
- 7° La fiche d'inscription, renseignée, datée et signée par le candidat (annexe I) ;
- 8° Le parcours professionnel et projet professionnel (annexe II).

ATTENTION :

- Tout dossier **incomplet** se verra refusé.
- Tout dossier déposé au-delà du 20 Avril 2026 ne sera pas accepté.

IV- INFORMATIONS DIVERSES

REGLEMENT GENERAL POUR LA PROTECTION DES DONNEES

L'Institut des Formations en Santé de l'Hôpital Alexandra LEPÈVE - Centre Hospitalier de Dunkerque collecte auprès des apprenants, des données administratives à des fins pédagogiques (utilisation des différents logiciels) et diplômantes (ARS, DREES et l'Université de référence). L'Institut des Formations en Santé rattaché au Centre Hospitalier de DUNKERQUE applique le Règlement Général de Protection des Données (loi RGPD n°2016/679) via son représentant pour la transmission et la conservation des données recueillies.

Conformément à la réglementation, l'apprenant dispose d'un droit d'accès aux informations, de rectification, d'oubli et de transmission de ses données.

Si l'apprenant souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant, il doit faire une demande écrite auprès de la Direction de l'Institut des Formations en Santé.

TRADUCTION DES DIPLOMES ETRANGERS

Les Diplômes Etrangers, doivent **obligatoirement** être traduits par un traducteur agréé auprès des tribunaux français.

ATTESTATION D'ETUDE DE LANGUE FRANÇAISE

Pour les candidats détenant un Diplôme Etranger, il convient de joindre obligatoirement le DELF B2.

Le DELF est un Diplôme d'Etude en Langue Française. C'est un diplôme officiel délivré par le Ministère Français de l'Education Nationale.

Site internet : <https://www.ciep.fr/delf-dalf/delf-tout-public>

V- FRAIS DE FORMATION

TARIFS 2025

Prestations	Tarifs (nombre d'heures)
Tests de positionnement (QCM + Cas clinique)	58,50 € (5 heures)
Socle de base de formation et d'accompagnement	1 703 € (110 heures + 21 heures de GSU)
Complément de formation	13 € de l'heure

Pour chaque prestation, un devis sera remis au candidat.

PRISE EN CHARGE FINANCIERE

Prise en charge financière du coût de la formation : vous devez garantir cette prise en charge dans une des deux situations suivantes :

- 1- Par un employeur ou un fonds de formation en produisant l'attestation de prise en charge des frais de formation,
 - 2- A titre individuel, en réglant le coût de la formation. En cas de non-paiement dans les délais, la formation est interrompue.
- Quel que soit le statut du candidat, la formation n'est pas subventionnée par la Région.

VI- CONDITIONS MEDICALES OBLIGATOIRES

L'entrée définitive en formation dans l'Institut est subordonnée à la présentation, au plus tard le jour de la rentrée en Institut :

- D'un certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession.
- D'un certificat médical de vaccination conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.
 - Antidiphtérique, antitétanique et antipoliomyélitique, contre l'hépatite B (3 injections impératives).
 - Une I.D.R de moins de 3 mois

Aucune dispense de ces vaccinations ne peut être accordée.

ATTENTION :

- Toute vaccination incomplète rend impossible la mise en stage de l'étudiant.
- La programmation des vaccinations prend un certain temps et l'immunisation doit être acquise dès le 1er stage.



INSTITUT DES FORMATIONS EN SANTE

DOSSIER PROFESSIONNEL

Candidat relevant de l'article 9 de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat Infirmier

INSCRIPTION EN FORMATION INFIRMIER(E)**FICHE D'INSCRIPTION****2026-2027**

(Les renseignements suivants doivent être strictement identiques à la carte d'identité*)

Civilité Madame ☐ Monsieur ☐

NOM de Famille* _____

NOM d'usage (épouse) _____

Prénom* _____

Autre(s) prénom(s)* _____

Date de naissance* _____

Lieu de naissance* _____ et Département* _____

Nationalité _____

Téléphone _____ Portable _____

Adresse Mail (obligatoire) _____

Numéro Sécurité Sociale : _____

Adresse complète _____

Code postal _____ COMMUNE _____

TITRE D'INSCRIPTION

Diplôme _____

Origine _____

Année d'obtention _____

FORMATION UNIVERSITAIRE COMPLEMENTAIRE

☐ Oui ☐ Non

Si oui, niveau diplôme et année :

ACTIVITE SALARIEE

☐ Oui ☐ Non

Si oui, nom de l'employeur actuel :

Souhaitez- vous rencontrer le référent handicap ?

☐ Oui ☐ Non

- Je soussigné(e) atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document.

A _____ le _____

SIGNATURE :

VOTRE PARCOURS PROFESSIONNEL

Présentez l'ensemble de votre parcours professionnel.

Inscrivez chacune de vos expériences et notamment celles relatives à la santé.

Décrivez votre activité et vos domaines de responsabilité.

Expérience professionnelle et/ou emploi occupé	Période d'emploi et durée	Employeur : - Nom - Adresse - Activité exercée	Précisez vos principales activités et responsabilités Vous pouvez aussi préciser auprès de quel public, quelles spécialités médicales

VOTRE PROJET PROFESSIONNEL

Quelles sont les motivations qui vous conduisent à demander le Diplôme d'Etat d'Infirmier(e) ?

This image shows a full page of white paper with horizontal blue ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page, providing a template for handwriting practice or general writing. There are no margins, text, or other markings on the page.

Argumentez vos réponses :

This image shows a blank sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and extend across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

This image shows a blank sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

DESCRIPTIF TEST DE POSITIONNEMENT ET SOCLE DE BASE**TEST DE POSITIONNEMENT (durée 4 heures) :**

- Représentations professionnelles.
- QCM sur différentes thématiques :
 - Infectiologie, Hygiène,
 - Législation, Déontologie, Ethique,
 - Processus transfusionnel,
 - Pharmacologie,
 - Conversion et calcul de doses.
- Cas clinique en lien avec la compétence 1 : « Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier » et l'UE 3-1 Raisonnement et démarche clinique infirmière.

SOCLE DE BASE**131h de cours en présentiel et 525h de stage**

UE 3.1 S1 Raisonnement et démarche clinique infirmière	Regroupement sur site
UE 3.1 S2 Raisonnement et démarche clinique infirmière	Regroupement sur site
Enseignements « projet de soins »	Regroupement sur site
Enseignements « infectiologie, hygiène »	Regroupement sur site
Enseignements « législation éthique et responsabilité »	Regroupement sur site
Ateliers pratiques : ✓ Calculs de doses et de débits ✓ Différents ateliers pratiques dont la pratique de la transfusion sanguine à valider	Regroupement sur site
Préparation et exploitation de stage	Regroupement sur site
Accompagnement individualisé : - Suivi pédagogique individuel - Guidance pour les analyses de pratiques et l'acquisition des compétences en situations cliniques	Présentiel ou distanciel
Accompagnement travail écrit	Présentiel ou distanciel
FGSU	Regroupement sur site
Enseignement clinique : 15 semaines de stage temps plein	Sur l'agglomération Dunkerquoise